

Compétences

n°68 le magazine de l'accréditation



▶ gros plan

La mesure de la contamination biologique de l'air est désormais sous contrôle du Cofrac : exemple de développement en section Laboratoires

page 4

▶ certifications



Traçabilité des produits : quand affichage rime avec qualité et confiance

page 7

▶ inspection



Accréditation pour les inspections de 1^{ère} et 2^{ème} parties

page 10

▶ agenda



Journée Mondiale de l'Accréditation 2016

page 12



Une nouvelle identité visuelle pour le Cofrac

Cette année, l'arrivée du printemps a coïncidé avec l'éclosion d'une nouvelle identité visuelle pour le Cofrac.

Déployée tout début 2011, notre précédente identité ne reflétait plus le Cofrac d'aujourd'hui, ni les évolutions de ces dernières années.

L'accent mis depuis deux ans sur une communication plus pro-active donnant du Cofrac une image de modernité, de fluidité et de réactivité pour mieux répondre aux demandes des bénéficiaires de l'accréditation s'est accompagné d'un nouveau plan de communication détaillé en cours de déploiement.

Ce plan de communication comporte notamment le renforcement de notre présence sur LinkedIn, la création de nouveaux supports d'édition, l'élaboration d'une vidéo institutionnelle, l'utilisation d'une « marque employeur » et une refonte progressive de notre site Internet. L'accréditation bénéficiera ainsi d'une visibilité accrue qui positionnera le Cofrac comme l'acteur de référence en France.

Cette nouvelle phase pour le Cofrac se devait d'être accompagnée d'un « relooking » de son identité, affirmant davantage les valeurs qui nous animent.

À la fois sobre et contemporaine, notre nouvelle identité visuelle que vous découvrirez dans ce numéro permettra de reconnaître instantanément notre marque et tous les supports de communication à son service. Cette cohérence graphique repose sur des couleurs plus dynamiques déclinées sur les nouveaux pictogrammes de nos quatre sections. Redessinés avec des formes épurées et tout en douceur, ils illustrent chacune de nos activités. Cette touche d'élégance et de dynamisme illustre une évolution sensible en termes de communication/promotion de l'accréditation.

Vous tenez donc entre vos mains le premier numéro « new look » de Compétences. Nous espérons que cela vous en facilitera la lecture et le repérage des articles grâce notamment aux nouveaux pictogrammes des sections qui s'inscrivent dans cette nouvelle tendance.

L'ensemble de nos supports de communication évolueront progressivement aux couleurs de cette nouvelle identité graphique que nous avons voulue élégante, sobre et moderne.

Bon vent à Compétences « new look » !

Bernard Doroszczuk
Directeur Général

édito	Une nouvelle identité visuelle pour le Cofrac	p. 2
agenda	Réunions Cofrac, EA et ISO-CASCO	p. 3
laboratoires	La mesure de la contamination biologique de l'air est désormais sous contrôle du Cofrac : exemple de développement en section Laboratoires	p. 4
certifications	Traçabilité des produits : quand affichage rime avec qualité et confiance	p. 7
inspection	Accréditation pour les inspections de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} parties	p. 10
ressources humaines	Nouveaux arrivés au Cofrac	p. 12
	De forts enjeux de développement et de service rendu en 2015	p. 12
	Agenda	p. 12

Réunions Cofrac

- 2016
2 juin
Comité de section Santé Humaine
- 2016
3 juin
Comité de section Inspection
- 2016
7 juin
Comité de section Certifications
- 2016
10 juin
Comité de section Laboratoires
- 2016
28 juin
Conseil d'administration et Assemblée Générale

Réunions EA

- 2016
24 mai
EA Executive Committee Meeting, Londres, Royaume-Uni
- 2016
25-26 mai
EA General Assembly, Londres, Royaume-Uni

Réunions ISO-CASCO

- 2016
31 - 2 mai juin
ISO-CASCO-WG42 Meeting on the Revision of ISO/IEC 17011, Genève, Suisse



La mesure de la contamination biologique de l'air est désormais sous contrôle du Cofrac : exemple de développement en section Laboratoires

La section Laboratoires du Cofrac accrédite des laboratoires pour de nombreux essais et étalonnages. L'accréditation est exigée, pour certains, en application d'un texte réglementaire ; pour d'autres, elle est demandée à titre volontaire, afin de faire reconnaître la compétence et d'instaurer la confiance dans les résultats délivrés, comme dans l'exemple relaté ci-après. La surveillance microbiologique de l'air environnant étant aujourd'hui une préoccupation majeure, un nouveau schéma d'accréditation concernant les essais d'évaluation de l'aérobiocontamination est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

En 2014, le Cofrac a reçu des demandes d'extension d'accréditation de plusieurs organismes pour le contrôle de l'aérobiocontamination. Kerno Moutard, Responsable d'accréditation dans le domaine de l'air au Pôle Chimie-Environnement, en a informé la Commission d'Accréditation Chimie-Environnement.

En vue d'instruire ces demandes, la Commission a souhaité qu'un cadre soit préalablement défini, notamment en matière

d'expression de la portée d'accréditation et de modalités d'évaluation.

Etant donné que des méthodes reconnues existent, une ouverture rapide du domaine d'accréditation pour ce domaine a été envisagée par la Commission d'Accréditation Chimie-Environnement. En effet, il convient de préciser que si la norme d'accréditation NF EN ISO/CEI 17025 donne la possibilité aux

laboratoires d'utiliser d'autres types de méthodes, il leur revient de démontrer la validité technique de ces dernières au travers de la fourniture d'un dossier de validation qui sera soumis à l'expertise préalable d'Évaluateur(s) Technique(s) du domaine, ce qui induit des délais supplémentaires dans l'instruction de la demande.

Tahéry Mamodaly, Responsable Développement au sein de la section Laboratoires, est à cet effet désigné pilote de ce projet afin de le mener rapidement à son terme en liaison avec Kerno Moutard.

TOUT COMMENCE PAR UNE ANALYSE DÉTAILLÉE...

La première étape d'un projet de développement consiste à identifier l'ensemble des actions à mettre en œuvre jusqu'à l'étape de communication de l'ouverture à l'accréditation de ce nouveau schéma.

Cette étape d'analyse des besoins est fondamentale. Les paramètres à prendre en compte sont multiples et conduisent à se poser de nombreuses questions : le Cofrac détient-il la compétence technique suffisante pour appréhender ce domaine ? Parmi ses Évaluateurs ? Parmi ses membres d'instances de décision ? Dans le cas contraire, quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir ? Une adaptation des outils informatiques, de la documentation, de la communication... est-elle nécessaire ?

Les conclusions de cette analyse ont conduit à la constitution d'un groupe de travail en janvier 2015, piloté par Tahéry Mamodaly et Kerno Moutard, rassemblant les compétences techniques spécifiques à ce domaine représentées par des Évaluateurs Techniques, des fournisseurs d'équipements, des laboratoires et des membres de la Commission d'Accréditation Chimie-Environnement.

Les objectifs de ce groupe de travail ont été les suivants :

- La validation de la définition de la portée d'accréditation ;
- La définition du profil de compétence des Évaluateurs ;
- La définition des règles particulières d'instruction des demandes sur ce domaine.

La portée d'accréditation devait permettre de répondre aux besoins réels des laboratoires. Les demandes émises

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COFRAC

Dans le cadre de l'analyse des besoins d'un projet de développement, il peut aussi être question du choix de la norme d'accréditation la plus adaptée pour répondre au besoin de reconnaissance recherché.

Si un arbitrage est nécessaire sur le choix de la norme d'accréditation (entre NF EN ISO/CEI 17025 ou NF EN ISO/CEI 17020 par exemple), la demande est alors soumise au Comité de développement par le Responsable Développement concerné.

Ce Comité réunit un représentant de chaque section du Cofrac et donc experts sur l'ensemble des normes d'accréditation, permettant ainsi un débat pertinent et concluant.

par les laboratoires demandeurs concernaient des essais d'évaluation de la qualité microbiologique de l'air par l'utilisation d'impacteurs de germes en salles propres et en environnement maîtrisé.

Pour déterminer les compétences correspondant à cette demande, il a été décidé que ces dernières seraient déclinées selon trois thématiques :

- stratégie d'échantillonnage
- prélèvement
- analyses

En effet, pour le domaine de la microbiologie de l'air, il a été considéré que l'étape de préparation des échantillons d'air préalable au dénombrement et à l'identification des micro-organismes pathogènes était primordiale.

Concernant les parties échantillonnage et analyses microbiologiques, celles-ci étant relativement normées, elles n'ont pas posé de problème particulier. Toutefois, préalablement à l'évaluation d'un laboratoire candidat,

une étude de recevabilité sera réalisée pour s'assurer de la bonne prise en compte des spécificités relatives à la stratégie d'échantillonnage et à l'identification des micro-organismes.

La participation des fournisseurs d'équipements a permis, quant à elle, de présenter au groupe de travail le principe d'utilisation des appareils dédiés mais d'évoquer également les autres méthodes de prélèvement d'air, certaines d'entre elles étant très courantes, d'autres peu usitées, comme l'a recensé l'Association pour la Prévention et l'Etude de la Contamination (ASPEC).

Les différents principes de méthodes ont en conséquence été intégrés dans la portée d'accréditation. L'attention du groupe a porté en particulier sur les équipements utilisés et sur la possibilité de raccordement au Système International d'unités (SI). Deux conditions indispensables pour s'assurer de la compatibilité au référentiel d'accréditation NF EN ISO/CEI 17025.

L'ensemble de ces réflexions menant à la définition de la portée a permis aussi d'identifier le profil des compétences nécessaires aux Evalueurs pour les qualifier dans ce domaine. Un bilan des ressources en vigueur a mis en évidence le fait que certains évaluateurs qualifiés notamment pour le domaine d'analyses microbiologiques dans l'eau détenaient déjà ces compétences. Aussi il a été procédé à l'extension des qualifications de ces personnes au nouveau domaine d'analyses microbiologiques de l'air.

Enfin, le groupe de travail a défini des règles pour l'instruction des demandes reçues en spécifiant les prérequis nécessaires pour prononcer la recevabilité opérationnelle de la demande.

La première étape d'un projet de développement consiste à identifier l'ensemble des actions à mettre en œuvre jusqu'à l'étape de communication de l'ouverture à l'accréditation de ce nouveau schéma.

LE DOMAINE EST OUVERT !

C'est seulement une fois que l'ensemble des actions décrites ci-dessus ont été menées et que les outils notamment informatiques ont été adaptés, que le domaine a pu être déclaré « ouvert ».

Un document d'information a été publié : le document LAB INF 53 qui a pour objectif de permettre l'harmonisation de l'expression des portées d'accréditation des organismes accrédités ou candidats à l'accréditation sur ce domaine.

Enfin, une communication sur l'ouverture du nouveau domaine a été réalisée via le site internet du Cofrac et l'ensemble des organismes à l'origine de la demande ont également été spécifiquement informés.

L'actualité a également été relayée au niveau international via le site publicsectorassurance.org (IAF/ILAC/ISO/IIOC/IEC) et la newsletter d'ILAC.

Par la suite, en fonction des retours d'expérience issus des premières évaluations, un guide technique pourra éventuellement être rédigé.

Géraldine Coussy,
Responsable Développement
et Promotion,
section Laboratoires



Traçabilité des produits : quand affichage rime avec qualité et confiance

Suivre un produit à toutes les étapes de sa production, de l'utilisation des matières premières à sa commercialisation, en passant par sa transformation : la traçabilité s'applique notamment à la filière agroalimentaire, mais pas seulement. Beaucoup de produits et services sont également concernés, avec pour finalité commune d'informer et de rassurer le consommateur grâce à un affichage adéquat.

La traçabilité et l'affichage concernent aujourd'hui de nombreux secteurs d'activités. Agroalimentaire, équipements électroniques, textiles bio... : la liste est longue ! Afin de mieux en comprendre les tenants et les aboutissants, Sandrine Dupin, Responsable d'accréditation au sein de la section Certifications, nous en retrace les étapes, une par une.

COMMENT EST NÉ LE BESOIN DE TRAÇABILITÉ ?

La traçabilité a vu le jour dans les années 60, au départ dans le domaine de l'agroalimentaire. Elle a été mise en place lors du premier envoi d'astronautes dans l'espace ! En effet, la sécurité liée à l'alimentation en orbite représentait un défi majeur auquel devait faire face la NASA. Elle ne pouvait prendre le risque d'éléments pathogènes dans l'espace compromettant la santé des astronautes ou d'aliments qui

s'émettent pouvant endommager les dispositifs électroniques. S'appuyant sur le système d'analyse Hazard Analysis Control Critical Point (HACCP – Analyse pour la maîtrise des risques) développé dans le cadre du programme spatial américain, la traçabilité permettait de maîtriser la chaîne de production alimentaire et d'en identifier chaque étape en cas de besoin.

En France, les différents scandales sanitaires ont poussé les pouvoirs publics à mettre en place des outils de traçabilité. Le Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen établit d'ailleurs les principes généraux de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à leur sécurité.

AU-DELÀ DU FAIT DE LIMITER LE RISQUE SANITAIRE, QUELS EN SONT LES AUTRES PRINCIPAUX AVANTAGES ?

La traçabilité répond à plusieurs objectifs autres que celui, premier, d'enregistrer chaque étape de fabrication d'un produit. C'est un moyen de maîtriser les risques.

Tout d'abord, elle permet de ne pas mélanger des matières premières ayant des spécificités différentes au sein du même lieu de production, tout au long du processus de fabrication/transformation, et donc de conserver l'intégrité du produit fini. Ceci est par exemple particulièrement important pour le mode de production biologique et le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC).

Ensuite, la traçabilité permet de pouvoir rappeler des produits en cas de gestion de crise. Tous les produits manufacturés bénéficient aujourd'hui d'un identifiant permettant de remonter aisément la chaîne de production et d'identifier l'étape ayant posé problème.

Enfin, la traçabilité est un outil de communication/marketing à double vocation : l'affichage permet de valoriser à la fois une démarche qualité ainsi qu'un ingrédient spécifique composant les produits, tels que ceux bénéficiant de signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO – NDLR : Compétences n°64) ou les textiles biologiques, certifiés par des organismes accrédités par le Cofrac. C'est également un vecteur d'information indispensable pour une consommation responsable.

D'autres schémas existent, hors accréditation, comme le Label Origine France Garantie, délivré par des organismes certificateurs habilités.

De nouveaux domaines s'intéressent de plus en plus à la traçabilité, particulièrement pour tout ce qui est immatériel.

FINALEMENT, L'AFFICHAGE DÉCOULE NATURELLEMENT DE LA TRAÇABILITÉ D'UN PRODUIT...

L'affichage est le résultat direct de la traçabilité, qu'elle soit garantie en interne comme en externe. Pour autant, l'intervention d'un tiers est souvent requise pour confirmer l'authenticité de l'affichage.

L'affichage peut être réglementé, comme c'est le cas par exemple pour les aliments, ou pour l'affichage des émissions de CO₂ dans le transport.

Le règlement (UE) n°1169-2011, dit INCO, publié en novembre 2011, précise les spécificités et harmonise les informations devant figurer sur les étiquettes de denrées alimentaires commercialisées dans l'Union européenne. La viande est un cas particulier car le lieu d'origine doit être indiqué sur l'étiquette (sauf si elle est transformée, il n'y a alors aucune obligation).

Cet étiquetage est étroitement surveillé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de part ses contrôles officiels, en s'appuyant sur des laboratoires accrédités pour vérifier l'absence de fraudes (analyses de résidus de pesticides, de contaminants...).

DES DÉVELOPPEMENTS DE SCHÉMAS D'ACCREDITATION SONT-ILS EN COURS OU À L'ÉTUDE DANS CE DOMAINE ?

De nouveaux domaines s'intéressent de plus en plus à la traçabilité, particulièrement pour ce qui est immatériel.

Nous avons finalisé début janvier le développement d'un nouveau dispositif d'accréditation concernant la certification des fonds d'investissement socialement responsables (Label ISR). Cette certification de services, qui sera accréditée selon la norme ISO/CEI 17065, est soutenue par les pouvoirs publics. Elle vise à identifier les critères qui caractérisent ces fonds financiers et leur mode de gestion pour en assurer la traçabilité et donc une meilleure lisibilité pour les investisseurs. Elle



Sandrine Dupin

promeut une logique de financement à moyen et long termes tout en développant une économie durable par la sélection des fonds.

Nous travaillons également à d'autres développements qui visent entre autres à garantir la chaîne de traçabilité et l'affichage. Un dispositif, dont l'ouverture est prévue pour juillet 2016, concerne le financement de la transition énergétique via des fonds de financement d'énergies renouvelables. Un autre porte sur l'affichage de produits manufacturés avec indication géographique, comme le couteau Laguiole ou le savon de Marseille.

De manière plus large, des réflexions sont en cours concernant la dématérialisation des données, afin d'en suivre les flux. Des développements sont à l'étude sur la protection des données de santé, afin d'assurer la protection des patients ainsi que l'intégrité de leurs données, ce qui suppose une garantie de la traçabilité de l'archivage et des transferts éventuels. De plus, on peut également envisager la traçabilité en matière d'environnement avec, par exemple, l'électricité et la vérification de son origine annoncée (nucléaire ou à partir d'énergies renouvelables).

En bref, la traçabilité est grandement facilitée par l'informatisation et la dématérialisation des données : la révolution est en marche ! À terme, cela devrait aboutir au développement de plus en plus important de la traçabilité des données informatiques.

Notre rôle en tant qu'accréditeur ? Nous réalisons des exercices pratiques de traçabilité, nous aussi !

QUEL EST VOTRE RÔLE EN TANT QU'ACCREDITEUR ?

Nous réalisons des exercices pratiques de traçabilité, nous aussi ! Ils consistent à analyser le processus d'évaluation de la conformité (analyses, essais, inspection, certifications) de nos clients afin de vérifier que chaque étape est conforme aux exigences d'accréditation.

Le rôle du Cofrac ne se limite pas à la vérification du système de management de ses clients. Nous vérifions également, techniquement sur des cas concrets, que l'organisme

accrédité a respecté tous les critères applicables, qu'il reste compétent et impartial au jour le jour. De cette manière, nous nous assurons que les contrôles réalisés par nos clients sont fiables.

QUEL EST L'AVENIR DE LA TRAÇABILITÉ ?

Son utilisation va se renforcer, notamment par les pouvoirs publics, pour limiter la fraude. Mais, avant toute chose, des solutions devront être trouvées afin de protéger la propriété : même si elle l'est déjà en partie, la vérification de la traçabilité va être complétée par une garantie de sécurité des données et des mouvements que cette dernière pourrait subir. La traçabilité est également un moyen de garantir la loyauté et la transparence vis-à-vis du consommateur conformément au Code de la consommation et du commerce. Pour autant, jusqu'où doit-il être informé ? Quelles sont les informations relatives à un produit qui nécessitent d'être communiquées ? Lesquelles doivent être valorisées et/ou contrôlées ? Quel niveau de contrôle doit être mis en place, avec quels acteurs ? Beaucoup de produits industriels sont constitués à partir de nombreux composants importés, qui subissent plusieurs transformations à travers le monde avant assemblage final. Pour les produits qui « voyagent » beaucoup par exemple, il devient alors très complexe de tracer l'intégralité du processus de fabrication. Des réflexions restent à mener à ce sujet.

L'accréditation renforce la traçabilité et les données qui sont affichées si les méthodes appropriées ont été utilisées et la réglementation en vigueur appliquée. Quoi qu'il advienne, l'accréditation est et sera encore plus à l'avenir le maillon ultime de reconnaissance dès qu'un contrôle par une tierce partie sera nécessaire pour établir cette « chaîne de confiance », indispensable pour les consommateurs et les acheteurs.

Yaëlle Charbit,

Chargée de Communication/Promotion,
d'après les propos recueillis auprès de Sandrine Dupin,
Responsable d'accréditation, section Certifications



Accréditation pour les inspections de 1^{ère} et 2^{ème} parties

L'inspection, selon la norme NF EN ISO/CEI 17020, se définit comme « l'examen d'un produit, d'un processus, d'un service ou d'une installation ou de leur conception, et détermination de leur conformité à des exigences spécifiques ou, sur la base d'un jugement professionnel, à des exigences générales ». Cette norme introduit également le fait que différentes parties peuvent être impliquées dans les activités d'inspection. Si dans le contexte réglementaire les inspections de tierce partie sont souvent requises, il faut considérer à leur juste valeur les inspections de 1^{ère} et 2^{ème} parties qui jouent également un rôle important dans la chaîne de confiance et l'évaluation de la conformité des produits.

Les inspections de 1^{ère} partie sont réalisées par l'organisation qui fournit l'objet inspecté*. Elles sont utilisées comme une mesure de contrôle interne de la qualité des produits afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences réglementaires, normatives ou aux spécifications techniques des clients. Dans de telles situations, l'inspection de 1^{ère} partie réalisée par le fabricant du produit peut aussi être utilisée dans le cadre d'une inspection de tierce partie. C'est le cas, par exemple, dans le contexte de l'application du règlement (UE) N°305/2011 relatif aux produits de construction. Pour les systèmes d'évaluation

et de vérification de la constance des performances, systèmes 1, 1+ et 2+, le fabricant doit mettre en œuvre un système de contrôle de production en usine (inspection de 1^{ère} partie) qui fait l'objet d'une inspection initiale et d'inspections de surveillance par un organisme tierce partie, qui est également notifié auprès de la Commission européenne.

Les inspections de 2^{ème} partie sont réalisées par l'organisation qui a un intérêt dans l'utilisation de l'objet inspecté*. Elles visent à garantir que les exigences convenues et les spécifications techniques auxquelles doivent répondre les produits sont satisfaites. Elles jouent un rôle important, notamment dans

la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement pour le contrôle des fournisseurs.

L'accréditation, même si elle s'est développée historiquement dans le cadre d'inspections de tierce partie, s'applique pleinement à la reconnaissance de compétences pour la réalisation d'inspections de 1^{ère} et 2^{ème} parties.

Pour illustrer cette situation, on peut citer l'accréditation d'Areva NP, filiale du groupe Areva spécialisée dans l'ingénierie des réacteurs de centrales nucléaires. Au titre d'inspections de 1^{ère} partie, cet organisme est accrédité pour les inspections lors du montage sur site de structures, d'équipements et matériels destinés à une installation nucléaire de base. Le montage final de ces structures, équipements et matériels implique une maîtrise de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi cet organisme est également accrédité pour les inspections de 2^{ème} partie de ces mêmes objets lors de leur fabrication en usine.

Autre exemple d'inspection de 1^{ère} partie accrédité mais dans un cadre réglementaire, l'accréditation d'Air Liquide France Industrie pour son service d'inspection interne Air Liquide Inspections et Services (ALIS). Rentrant dans le cadre de l'application des dispositions réglementaires relatives aux équipements sous pression transportables, les inspections concernent les contrôles et épreuves périodiques, ainsi que les réévaluations de conformité de récipients à pression pour le transport de gaz exploités par Air Liquide France Industrie et ses filiales.

Pour les inspections de 2^{ème} partie, on peut citer l'accréditation du service de santé des armées pour les inspections relatives à la sécurité sanitaire des aliments qu'il réalise dans les établissements agroalimentaires dépendant du ministère de la Défense.

Au regard des différents types d'indépendance des organismes d'inspection tels qu'introduits par la norme NF EN ISO/CEI 17020, les organismes réalisant les inspections de 1^{ère} et 2^{ème} parties sont des organismes d'inspection de type B ou C. Toutefois, les entreprises dont le niveau d'activités ou les ressources internes sont insuffisants pour maintenir un organisme d'inspection interne peuvent utiliser les services d'organismes d'inspection de tierce partie (Type

A) fournissant des services d'inspections de 1^{ère} ou 2^{ème} partie pour le compte de ces entreprises. On parle alors d'inspections de 1^{ère} ou 2^{ème} partie « déléguées ». C'est en particulier le cas dans le domaine agroalimentaire pour les activités de contrôles qualitatifs et quantitatifs des productions agricoles et de leurs dérivés (céréales, aliments pour animaux...) dans le cadre d'échanges commerciaux.

D'autres développements sont en cours pour les inspections de suivi de fabrication d'équipements destinés aux installations pétrolières et gazières, ce qui laisse à penser que les inspections de 1^{ère} et 2^{ème} parties, au regard de l'étendue des domaines techniques pour lesquels elles sont mises en œuvre, offrent des perspectives prometteuses pour le développement de l'activité de la section Inspection.

Philippe Cassan,
Responsable Développement et
Support Opérationnel,
section Inspection



* Selon définition de la norme NF EN ISO/CEI 17000

Nouveaux arrivés au Cofrac

La section Inspection a récemment accueilli quatre nouveaux collaborateurs.

De formation supérieure en Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie, **Sandrine BERTRAND** vient poursuivre une expérience de plus de 15 ans en tant que Responsable Qualité. Elle occupe aujourd'hui le poste de Responsable d'accréditation en charge des organismes procédant au contrôle technique des véhicules lourds.

Benjamin NAULOT-LEVY a pris le poste de Responsable d'accréditation après une formation supérieure en Instrumentation, Contrôle et Management des Systèmes. Il pilote les domaines liés à la Métrologie Légale (chronotachygraphes numériques).

Deux secrétaires, **Charline VIVET** et **Sandra MANJON** ont également rejoint la section Inspection.

Anthony BARON intègre le Pôle Physique – Mécanique de la section Laboratoires en tant que Responsable d'accréditation pour des laboratoires d'essais (acoustique et environnement mécanique et climatique) et d'étalonnage et de vérifications (mesurage de volume et débitmétrie liquide). Ingénieur généraliste et doté d'un Mastère spécialisé en Système de Mesure et Métrologie, il bénéficie d'une première expérience en tant que Responsable Qualité et Métrologie en laboratoire.

Véronique BARBEILLON a intégré le Pôle Biologie – Agroalimentaire de la section Laboratoires au poste de Responsable d'accréditation pour les laboratoires de microbiologie alimentaire et d'analyses sensorielles. Elle

a occupé des fonctions techniques et de Responsable Qualité et Métrologie, pendant plus de 20 ans chez ACM AGRO.

Le secrétariat du Pôle accueille également une nouvelle collaboratrice en la personne de **Christelle TEXIER**.

De formation supérieure en Qualité, Sécurité, Professions de Santé, complétée par un Diplôme Universitaire d'auditeur Qualité en biologie médicale, **Valérie PRIN** rejoint le service Evalueurs après un parcours de près de 30 ans notamment dans le conseil en système qualité pour le secteur de la santé.

Elodie MONIER vient renforcer les équipes de l'Unité d'Accréditation Ouest de la section Santé Humaine en tant qu'Assistante Technique d'Accréditation après plusieurs années au sein de l'Etablissement Français du Sang en tant que technicienne de laboratoire.

Mobilité interne

Pierre-Arthur ECOCHARD, qui occupait le poste de Responsable d'accréditation à la section Inspection, est désormais Assistant à Maîtrise d'Ouvrage au service Informatique.

Décès

Michel TOURON nous a quittés fin février. Evalueur Technique dans le domaine de l'amiante, nous n'oublions pas son professionnalisme, son expertise et sa bonne humeur. Toutes nos pensées vont à ses proches dans cette terrible épreuve.

De forts enjeux de développement et de service rendu en 2015

L'engagement des équipes permanentes du Cofrac, l'implication des membres d'instances et la mobilisation des évaluateurs externes ont encore une fois permis d'atteindre des résultats remarquables. Le cap des 3 500 accréditations et missions connexes a été franchi fin 2015, avec une progression du chiffre d'affaires d'environ 7 %. Comme attendue, la progression d'activité la plus forte a concerné l'accréditation des laboratoires de biologie médicale. Les sections Laboratoires, Certifications et Inspection ont continué de consolider leur activité. Découvrez le détail de l'année 2015 dans notre rapport d'activité : www.cofrac.fr/fr/cofrac/rapports.php



À vos agendas !

2016
9
juin

La Journée Mondiale de l'Accréditation se déroulera le 9 juin 2016. Cette année, l'accent est mis sur l'accréditation comme outil au service des politiques publiques. Le Cofrac organise à cette occasion un point presse le 14 juin 2016.

